

Le contenu du projet de SAGE

• **LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD)** est le document principal du SAGE. Il expose la stratégie retenue pour le territoire au terme d'une importante concertation au sein des groupes de travail constitués pour l'élaboration du projet de SAGE. Pour chaque enjeu du SAGE, une liste d'objectifs est définie. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en dispositions (prescriptives ou recommandatives). Les modalités de mise en œuvre concrètes des dispositions sont précisées dans des fiches de mise en œuvre annexées au PAGD.

Le PAGD est opposable aux décisions administratives qui ne seraient pas compatibles avec ses dispositions, prises :

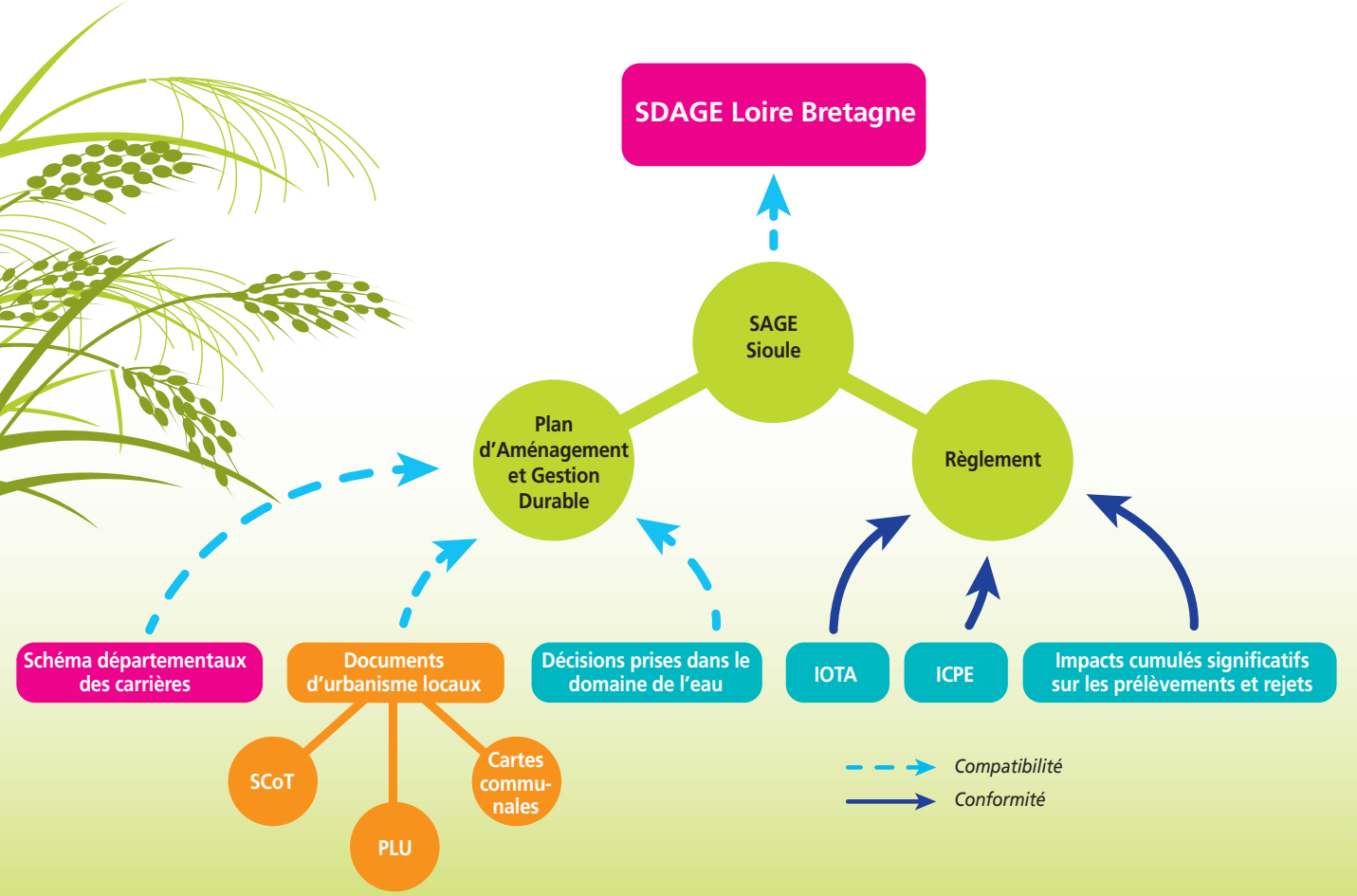
- dans le domaine de l'eau par les autorités administratives (dans le cadre de la police de l'eau, de la police des ICPE (1), des polices administratives spéciales dont les décisions valent décisions au titre de la police de l'eau)
- dans le cadre des documents d'orientation et de programmation de travaux de collectivités et de leurs groupements, des programmes et des décisions d'aides financières dans le domaine de l'eau.

• **LE RÈGLEMENT ET LA CARTOGRAPHIE NÉCESSAIRE À SON APPLICATION.** Le règlement entend encadrer les usages de l'eau et les réglementations qui s'y appliquent à ces usages, pour permettre la réalisation des objectifs définis par le PAGD. Le règlement est le document le plus fort d'un point de vue juridique, puisqu'il est **opposable** à toute personne publique ou privée qui entreprendrait une action non conforme à ce règlement : exécution d'installations, ouvrages, travaux ou activités énumérés dans le cadre de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

• **LE RAPPORT DE PRÉSENTATION :** Il s'agit d'un guide de lecture qui présente très sommairement les différents documents qui composent le SAGE, ainsi que leur portée juridique.

• **L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SAGE,** qui consiste à vérifier que tous les facteurs environnementaux ont bien été pris en compte dans le projet de schéma. L'analyse des effets potentiels des orientations du SAGE sur toutes les composantes de l'environnement permet de prévoir, si besoin, d'éventuelles mesures compensatoires.

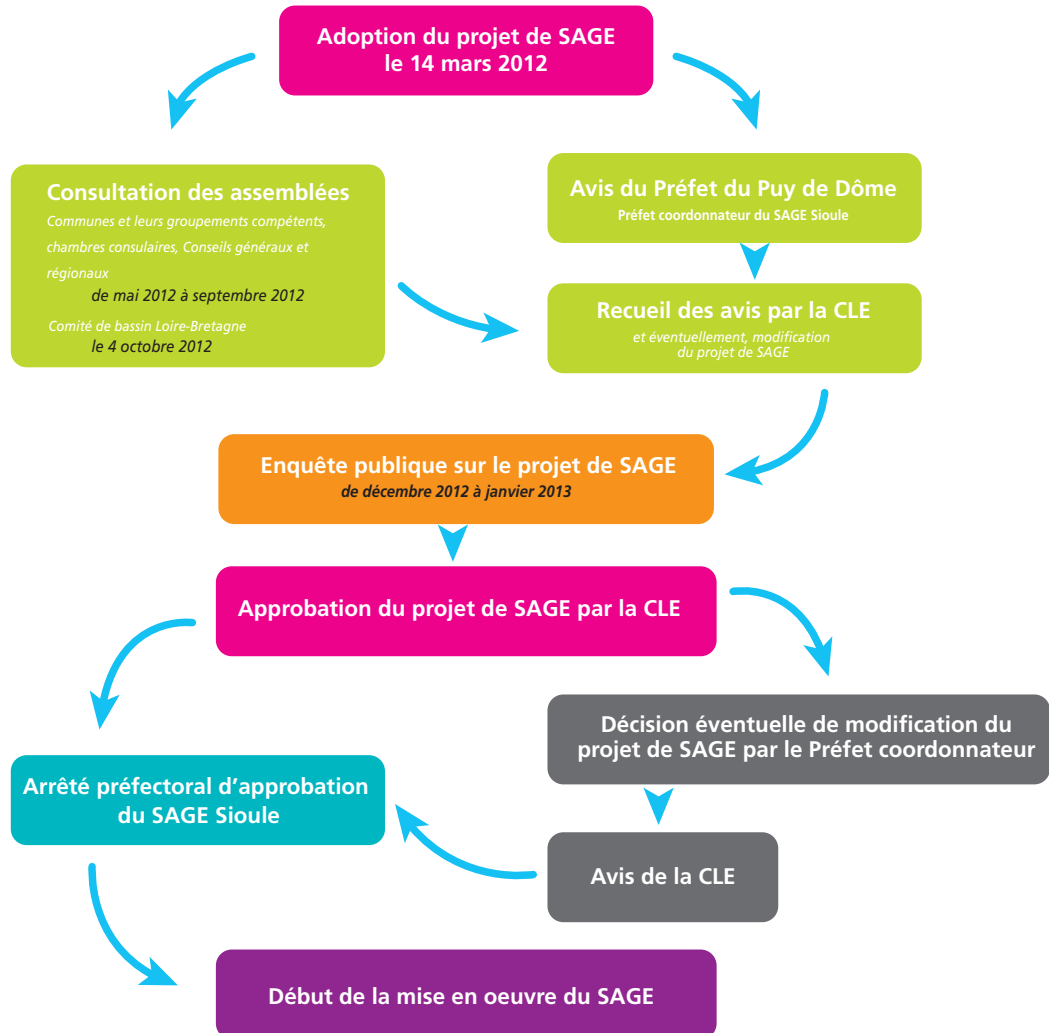
IL S'AGIT DE DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR LES PHASES DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE SAGE, MAIS QUI N'ONT PAS DE PORTÉE RÉGLEMENTAIRE.



(1) Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La suite du calendrier

Après son adoption par la CLE le 14 mars 2012, et conformément aux textes réglementaires en vigueur, le projet de SAGE est soumis à l'avis des assemblées des collectivités locales, territoriales, des chambres consulaires et du comité de bassin Loire-Bretagne (pendant une durée de 4 mois) puis à enquête publique (voir schéma ci-dessous). Ce n'est qu'à l'issue de ces phases de consultation que le SAGE pourra être définitivement approuvé par arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme, autorité pilote pour l'élaboration du SAGE Sioule. Son règlement et son PAGD deviendront alors opposable aux décisions administratives et aux tiers.



Contact

SMAD des Combrailles : Cécile Fourmarier-Molas - Animatrice du SAGE Sioule - Place Raymond Gauvin - BP 25 - 63390 Saint-Gervais d'Auvergne
Tél. 04 73 85 82 08 - Fax. 04 73 85 79 44 - Mail : fourmarier@combrailles.com

Retrouvez toutes les informations sur le SAGE sur www.combrailles.com rubrique le Pays, ses acteurs et les politiques publiques - les outils réglementaires



Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule
• Directeur de publication : Pascal ESTIER, Président de la CLE • Rédaction : Cécile Fourmarier-Molas • Conception et réalisation : ©Turbulences - Commission Locale de l'Eau (CLE) • Imprimeur : Graphi Imprieur • Crédits photos : Cécile Fourmarier-Molas et Mme Nadège Guimard • Impressions : 1000 ex • ISSN : 1957-4754.



Edit'eau

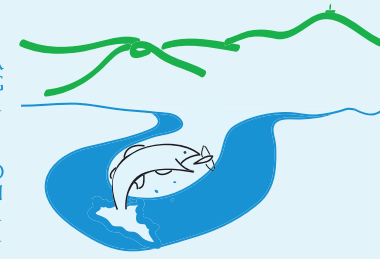
L'année 2012 a été particulièrement importante pour la Commission Locale de l'Eau, qui a adopté le 14 mars le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule. Ce projet abouti, fruit d'une large concertation qui aura permis aux acteurs du bassin versant de se parler et de mieux se comprendre, se veut ambitieux et sera un outil précieux pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques. Résultat de 5 années de travail et de concertation, l'entreprise a nécessité l'organisation d'une soixantaine de réunions, et réuni autour de la table près de 200 personnes différentes. Ainsi, c'est collectivement que les acteurs du bassin de la Sioule ont fixé à travers le SAGE les objectifs à atteindre dans le domaine de la gestion de l'eau, et les mesures opérationnelles et réglementaires qui permettront de les atteindre. Je tiens à les remercier vivement tous les participants pour leur implication et leur travail. Sans eux, le projet de SAGE Sioule, résultat d'une vision commune pour la gestion de l'eau et des milieux, n'aurait pas abouti. La ressource en eau constitue notre patrimoine commun, continuons ensemble à travailler à sa préservation !!!

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
Pascal ESTIER



Somm'air

Le SAGE Sioule.....Page 2
Le contenu du projet de SAGE..... Pages 3 à 7
La suite du calendrier Page 8



LE SAGE Sioule

L'élaboration du SAGE a débuté en 2007 avec le lancement de la rédaction de l'état des lieux et la mise en place de la Commission Locale de l'Eau, parlement local de l'eau rassemblant élus, usagers et services de l'État (62 membres). Pour élargir la concertation à l'ensemble des acteurs concernés, des commissions thématiques ont été mis en place (commission milieux, qualité, quantité...).

L'ÉLABORATION DU SAGE S'EST ORGANISÉE EN 6 PHASES :

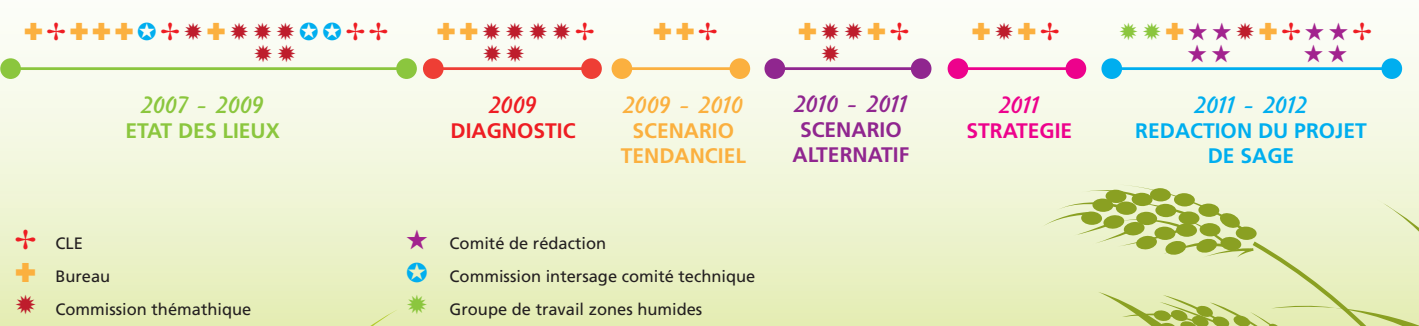
- L'état des lieux
- Le diagnostic
- L'étude des tendances d'évolution
- L'élaboration des scénarios alternatifs
- Le choix de la stratégie du SAGE
- L'écriture du projet de SAGE

L'état des lieux a été réalisé à partir d'une synthèse bibliographique, de la récolte de données auprès des différents partenaires et d'entretiens avec les principaux acteurs de l'eau du bassin de la Sioule (collectivités, services de l'Etat, usagers et associations). Il a été validé en février 2009. Le diagnostic du territoire a ensuite eu pour objectif d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire et de mettre à plat les divergences et convergences d'attentes et de besoins afin d'identifier et hiérarchiser les enjeux en s'appuyant tant sur les dires d'experts que sur la volonté des acteurs locaux. Il a été validé en octobre 2009. L'étude des scénarios du SAGE décrit l'évolution attendue de l'état de la ressource à l'horizon 2015, dans deux situations distinctes :
- en l'absence de SAGE (scénario dit tendanciel, validé en mai 2010). On évalue l'état atteint par la ressource en prolongeant les tendances observées sur le développement des activités économiques sources de pressions sur les milieux aquatiques, et en tenant compte des programmes d'action en cours ou projetés d'ici 2015,
- avec la mise en œuvre de scénarii alternatifs, présentés à la CLE le 15 février 2011. Ces différents scénarii traduisent des niveaux d'ambition et d'effort différents.



La comparaison de ces scénarios, coûts/efficacité, coûts/avantages, a permis de déboucher sur le choix de la stratégie du SAGE, adoptée par la CLE le 6 juillet 2011. Le document de la stratégie regroupe les orientations générales retenues en termes d'objectifs et de moyens, pour les différentes thématiques abordées dans le SAGE. La dernière phase de l'élaboration du SAGE a consisté à rédiger les documents réglementaires. Cette phase a été validée par la CLE le 14 mars 2012. Au total pour élaborer le SAGE, ce sont près de 60 réunions organisées et 200 personnes associées.

L'ensemble de la démarche est résumée par le schéma ci-dessous :



Enjeu 1

Continuité écologique, morphologie des cours d'eau et zones humides

Secteurs prioritaires

Préserver et restaurer la continuité écologique

- Amélioration de la connaissances sur les poissons migrateurs
- Amélioration de la franchissabilité des micro-centrales
- Zone d'étude pour la mise en place d'un arrêté d'arrêt de turbinage pour la dévalaison de l'anguille
- Mise à jour du règlement d'eau de Queuille afin d'optimiser la migration des poissons migrateurs

- Micro-centrales
- Micro-centrales définies points noirs

- Priorisation des cours d'eau pour :
- le diagnostic des ouvrages
 - la planification des travaux de restauration
- 2015
2017
2021

Limiter l'impact des plans d'eau

- Secteurs prioritaires pour les diagnostics, contrôle et mise en conformité des plans d'eau

Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau

- Secteurs prioritaires

Sur tout le périmètre du SAGE

- Surveillance des plantes envahissantes
- Gestion coordonnée des plans de gestion forestière
- Gestion et organisation des activités récréatives aux abords des cours d'eau
- Amélioration et préservation du bocage

Enjeu 1

Continuité écologique, morphologie des cours d'eau et zones humides

Secteurs prioritaires

Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides

- Pré-localisation des zones humides sur orthophotos
- Définir si besoin des zones humides pour le dispositif de Zones humides d'intérêt environnemental particulier et Zones stratégique pour la Gestion de l'eau

Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau

- Définir plus finement les têtes de bassins versants

Sur tout le périmètre du SAGE

- Connaître et préserver les zones humides
- Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Programmation opérationnelle de restauration et valorisation des zones humides
- Sensibilisation

Le projet de SAGE : c'est 5 enjeux, 13 objectifs et 41 dispositions.

Les dispositions sont de deux types : simples recommandations (en vert) ou prescriptions réglementaires (en rouge).

1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état		
1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique	1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule	
	1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire	
	1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique	
	1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule : 1. moyens de suivi et de gestion	
	1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule : 2. Etude de la possibilité d'arrêts simultanés de turbinage	
	1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques	
1.2 Limiter les impacts des plans d'eau	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles	
	1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau	
1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacités d'accueil	1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau	
	1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques	
	1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes	
	1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers	
	1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau pour en limiter les impacts	
1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides	
	1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE	
	1.4.3 Intégration des zones humides aux documents d'urbanisme	
	1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation	
1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage	

Enjeu 2

Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

Secteurs prioritaires

Maitriser les pollutions dues aux substances dangereuses

- Réhabiliter et confiner les sites de Pontgibaud
- Connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses

- + retenue de Fades/Queuille
- Plans d'eau de Tyx et Chancelade
- Impacts et solutions de gestion des sédiments

- Amélioration des connaissances sur la contamination aux PCB

Réduire les pollutions aux nitrates et aux pesticides

- Réalisation de diagnostics d'exploitations
- Connaître les utilisations non agricoles de pesticides
- Réduire les pollutions non agricoles de pesticides

Réduire les pollutions au phosphore

- Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions du profil de baignade des Fades

- Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif (réseaux + stations d'épuration) et non collectifs
- Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture
- Gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiteries/fromageries

Sur tout le périmètre du SAGE

Réduire les pollutions au phosphore

- Réduire l'impact des rejets d'assainissement collectif et non collectif
- Accompagner la mise en œuvre des plan d'action des profils de baignade du territoire

Le projet de SAGE : c'est 5 enjeux, 13 objectifs et 41 dispositions.

Les dispositions sont de deux types : simples recommandations (en vert) ou prescriptions réglementaires (en rouge).

2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état		
2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade	
	2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux	
	2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration	
	2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif	
	2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, matières en suspension, bactériologie...)	
	2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)	

Enjeu 3

Préserver et améliorer la quantité des eaux

Secteurs prioritaires

Organiser la Gestion des prélèvements

- Plan de gestion volumétrique de la Chaîne des Puys
- Réflexion sur le suivi quantitatif de la Bouble
- Localisation du point nodal de la Bouble (création en fonction des résultats du suivi quantitatif)

Sur tout le périmètre du SAGE

Plan de communication sur les économies d'eau

Secteurs prioritaires

Organiser la Gestion des prélèvements

- Améliorer la prévision, prévention et la protection contre les crues
- Organiser la gestion de crise et entretenir la culture du risque

3. Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état		
3.1 Organiser la gestion des prélèvements	3.1.1 Mise en œuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys	
	3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal	
3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau	
	3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités	
4. Protéger les population contre les risques d'inondations		
4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule	
	4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque	
5. Partager et mettre en œuvre le SAGE		
5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel, et assurer la coordination des actions	5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local	
	5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire	
5.2 Volet communication et pédagogie du SAGE	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées	